



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/8983  
28 janvier 1969  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE CONCERNANT LES  
POUVOIRS DU REPRESENTANT DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE AU CONSEIL DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a l'honneur de faire savoir qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique une lettre datée du 22 janvier 1969 indiquant que M. Charles W. Yost était nommé représentant des Etats-Unis au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ces pouvoirs sont réguliers.

-----